



Ottawa, Canada K1A 0K2

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

16 OCT. 2017

M. Stephen Fuhr, député
Président
Comité permanent de la Défense nationale
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Cher collègue,

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément au Règlement 109 de la Chambre des communes, la réponse officielle du gouvernement au sixième rapport du Comité permanent de la Défense nationale, intitulé *La disponibilité opérationnelle des forces navales du Canada*, qui fut déposé à la Chambre des communes le 15 juin 2017.

Permettez-moi de vous remercier pour les recommandations que le Comité a formulées dans ce rapport exhaustif dont l'analyse est pénétrante. Comme l'a si bien noté le Comité, la Marine royale canadienne (MRC) est responsable de défendre le Canada dans le domaine maritime, et sa capacité d'intervention rapide, sa portée mondiale et sa flexibilité, qui lui permet de mener toute une gamme d'opérations, font d'elle un élément essentiel de la défense et de la sécurité du Canada ainsi que des valeurs et des intérêts canadiens.

Ainsi, la politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*, qui fut publiée le 7 juin 2017, prévoit des investissements considérables dans la MRC afin qu'elle puisse anticiper les défis en matière de défense et de sécurité qu'elle devra relever au cours des prochaines décennies, aussi bien au pays, au large des trois côtes du Canada, qu'à l'échelle internationale, en collaboration avec nos partenaires et alliés.

Il convient de mentionner certains investissements, dont ceux liés au remplacement de la flotte de surface, à la modernisation des quatre sous-marins de la classe *Victoria* de la MRC et à l'acquisition du matériel dont la Marine a besoin pour relever les défis à l'avenir. Malgré les réalités financières qui empêchent le gouvernement d'adopter toutes les recommandations du Comité, notamment en ce qui a trait à l'approvisionnement, la politique de défense du Canada prévoit des investissements considérables, ciblés et stratégiques, qui permettront de renouveler et de remplacer le matériel principal et les capacités de la MRC, ainsi que d'en assurer la maintenance, respectant ainsi l'esprit des recommandations du Comité.

Vous trouverez ci-joint la réponse du gouvernement aux recommandations formulées par le Comité.

Je tiens à vous remercier encore une fois, vous et vos collègues membres du Comité, d'avoir entrepris cet examen et produit ce rapport.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Harjit Sajjan', written in a cursive style.

L'honorable Harjit Sajjan, c.p., OMM, MSM, CD, député

c. c. : Elizabeth Kingston
Greffière du Comité permanent de la défense nationale

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES : LA DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE DES FORCES NAVALES DU CANADA

Introduction

Conformément au Règlement 109 de la Chambre des communes, la présente réponse du gouvernement donne suite aux recommandations qui ont été formulées par le Comité permanent de la défense nationale (NDDN) de la Chambre des communes dans son sixième rapport, intitulé *La disponibilité opérationnelle des forces navales du Canada*, qui a été déposé le 15 juin 2017. Le gouvernement est d'accord avec l'esprit des recommandations du Comité permanent. La majorité de ces recommandations concordent avec la Politique de défense du Canada *Protection, Sécurité, Engagement*.

Pour donner suite aux recommandations, la réponse suit une démarche thématique; les réponses sont groupées selon les thèmes ci-dessous.

Contexte mondial (Recommandations 1, 3, 17, 18)

(1, 3) Le gouvernement reconnaît que les forces navales procurent au Canada un moyen souple et adapté pour intervenir dans le spectre complet des opérations maritimes, et qu'elles peuvent servir d'instrument de puissance sur la scène internationale. Le gouvernement accepte l'énoncé du Comité que la Marine royale canadienne (MRC) est l'un des principaux piliers garantissant notre souveraineté et notre sécurité nationale. Pour cette raison, le gouvernement a engagé des ressources substantielles pour moderniser la MRC dans le cadre de la Politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement*.

Le Canada s'est engagé à être un acteur international responsable, pour défendre des valeurs universelles, contribuer au renforcement de la paix, et travailler avec des partenaires pour aider à rehausser la capacité et la résilience générale.

Alors que les FAC demeurent engagées en Europe, la région Asie-Pacifique augmente en importance par rapport à la sécurité et à la prospérité du Canada. Le Canada est déterminé à s'engager de manière cohérente, à établir des partenariats solides et à continuer la participation de la MRC aux opérations et aux exercices régionaux et aux visites de haut niveau. Le Canada continuera d'accroître son engagement auprès de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Dans cet engagement, la Défense nationale demandera de devenir membre de la Réunion élargie des ministres de la Défense de l'ANASE, en plus d'augmenter la participation des FAC au Forum régional de l'ANASE.

La participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (l'OTAN) constitue la

pierre angulaire de notre politique de sécurité internationale, et se trouve au cœur de notre relation avec l'Europe. L'engagement du Canada envers l'OTAN est indéfectible. Citons, comme exemple concret de l'engagement continu du Canada envers l'OTAN, l'Opération REASSURANCE, à laquelle participe activement le Canada, aux côtés de ses alliés de l'OTAN, pour instaurer des mesures afin de maintenir la sécurité et la stabilité en Europe orientale et centrale, au moyen de partenariats, d'instruction, d'exercices et d'autres activités. Dans le cadre de cet engagement, la MRC a déployé une frégate dans les eaux européennes sous l'égide de l'Opération REASSURANCE d'une manière persistante depuis 2014.

La MRC continuera de mener des opérations en Europe, en Asie-Pacifique et ailleurs dans le monde conformément aux directives du gouvernement du Canada.

(17, 18) Le Nord du Canada couvre un vaste territoire, qui englobe 75 % des côtes et 40 % des terres du Canada. Les avantages économiques potentiels de la région commencent à intéresser la communauté internationale, particulièrement à cause des changements climatiques, qui augmentent l'accès à la région.

À mesure que les dynamiques de sécurité évoluent dans l'Arctique, le Canada et les États-Unis continueront de travailler côte à côte pour sécuriser nos approches communes aériennes et maritimes dans le Nord, notamment par l'entremise de NORAD. De plus, le Canada et ses alliés de l'OTAN ont clairement fait savoir que l'Alliance est prête à défendre les lignes de communication maritimes et les approches maritimes du territoire allié dans le Nord de l'Atlantique contre les menaces. En ce qui concerne la doctrine relative à l'Arctique, le Canada est responsable de mettre à jour le Manuel des opérations arctiques de l'OTAN, qui est en cours de refonte.

Cette importance accrue du Nord canadien oblige les FAC d'avoir la capacité d'y affirmer la souveraineté et d'y exercer la surveillance et le contrôle sur les approches aériennes et maritimes. *Protection, Sécurité, Engagement* comprend des initiatives pour augmenter la présence et l'efficacité opérationnelle des FAC dans l'Arctique. Plusieurs de ces initiatives auront de l'importance à cet égard. L'une de ces initiatives vise la construction de cinq ou six navires de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA), qui auront la capacité d'affronter les glaces, pour ainsi permettre à la MRC de naviguer dans l'Arctique pendant toute la saison de navigation, et de participer à des opérations pangouvernementales dans les eaux arctiques. Un autre projet a pour but la construction des installations navales de Nanisivik, puisqu'elles faciliteront les opérations arctiques de la MRC et des autres navires du gouvernement, en offrant une base de soutien aux opérations dans l'Arctique. Par ailleurs, la modernisation des quatre sous-marins de la classe *Victoria* permettra à la MRC d'exercer le contrôle des approches maritimes du Canada dans l'Arctique.

En outre, les FAC rehausseront et étendront l'instruction et l'efficacité des Rangers canadiens pour améliorer leurs capacités fonctionnelles. De plus, le Canada travaillera en collaboration avec les États-Unis par l'intermédiaire de NORAD pour concevoir de nouvelles technologies afin d'améliorer la surveillance et le contrôle en Arctique. Il renouvellera ainsi le système d'alerte du

Nord afin d'augmenter la connaissance de la situation sur les avions qui circulent dans les approches et dans l'espace aérien souverain du Canada. Le Canada élargira aussi la zone d'identification de la défense aérienne du Canada (CADIZ) de manière à ce qu'elle couvre la totalité de l'archipel arctique canadien. Les FAC continueront de mener des exercices multinationaux avec leurs alliés et leurs partenaires en Arctique pour renforcer le partage d'information et l'interopérabilité.

Des investissements dans la Mission de la constellation RADARSAT (MCR) et dans Polar Epsilon 2 augmenteront aussi la capacité de surveillance maritime, de surveillance des glaces, de gestion des catastrophes et de surveillance environnementale des FAC en Arctique.

Recrutement, maintien en poste et instruction du personnel (Recommandations 4, 5)

Dans sa politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement*, le Canada reconnaît non seulement le besoin de recruter et d'instruire ses militaires, mais aussi de les maintenir en poste, afin de protéger l'investissement dans le savoir-faire et dans les connaissances des militaires des FAC. *Protection, Sécurité, Engagement* comporte des mesures pour améliorer le recrutement militaire de manière à réduire le temps de traitement de l'enrôlement, pour appuyer les priorités de recrutement des FAC, pour augmenter la capacité des établissements d'instruction dans le but d'accueillir un plus grand nombre de militaires, pour reconnaître de manière appropriée et en temps opportun le service des membres des FAC, et pour mettre en œuvre une stratégie en ressources humaines dans l'ensemble du ministère afin d'assurer une affectation optimale des tâches entre les militaires, les civils de la défense et le secteur privé.

L'une des composantes clés de la politique de défense du Canada est le recrutement et le maintien en poste des membres de la Force de réserve. Les FAC mettront en vedette les occasions uniques de service militaire à temps partiel dans les campagnes de recrutement, et exploreront les possibilités d'accroître la flexibilité pour passer entre le service à temps partiel et le service à temps plein. Dans la même veine, la MRC adopte le concept de « Marine unique », qui permet l'utilisation de modèles d'emploi flexibles. Ces modèles offriront des occasions supplémentaires d'emplois opérationnels valorisants aux marins dans toute la communauté de la Réserve navale. Cette mesure répond aux besoins qui ont été cernés dans les récentes études sur le maintien en poste et la disponibilité, qui ont été menées pour améliorer le maintien en poste.

En ce qui a trait au recrutement, la Réserve navale vient de réaliser une refonte complète de son système de recrutement. L'un des résultats de cette refonte est l'utilisation de l'enrôlement accéléré comme pratique ordinaire pour les nouvelles recrues de la Réserve, qui réduit le temps de traitement.

En plus des mesures dans le cadre de *Protection, Sécurité, Engagement*, les FAC ont d'autres initiatives en cours pour encourager le maintien en poste des membres de la Force régulière et de la Force de réserve. Ces initiatives comprennent des travaux pour réduire le temps que les marins passent loin de la maison et pour rendre ce temps plus utile, tel que l'usage accru des

simulateurs et de l'instruction virtuelle à terre. Ces mesures sont déjà en place pour l'instruction individuelle des membres d'équipage des frégates de la classe *Halifax* et des navires de défense côtière de la classe *Kingston*. Lorsque les nouvelles classes de navire feront leur entrée dans la flotte, l'instruction virtuelle sera offerte pour celles-ci. De plus, une nouvelle initiative a récemment été lancée pour fournir de l'entraînement réaliste qui traduit la sophistication et la complexité des opérations interarmées (avec les autres éléments des FAC) et interalliés (avec les pays alliés). En particulier pour la Réserve navale, on insiste beaucoup sur la maximisation de l'utilisation de l'apprentissage distribué, de la simulation et des cours en module, afin d'offrir aux réservistes de la Marine des occasions d'instruction plus souples.

D'autres initiatives existent aussi pour améliorer la qualité de vie des marins de la MRC, dans le but d'améliorer le maintien en poste. Certaines de ces améliorations comprennent la surveillance du temps que les marins passent loin de la maison, l'utilisation d'outils comme les affectations temporaires au besoin pour limiter le temps en mer des marins afin qu'ils puissent conserver un équilibre travail-famille acceptable. La MRC procède également à la réorganisation de ses groupes professionnels pour créer une plus grande souplesse et réduire le temps loin de la maison pour les groupes professionnels du bord. La récente analyse de la profession de technicien maritime a débouché sur le regroupement de trois groupes professionnels pour aboutir à des professionnels aux compétences plus larges. Ce regroupement a créé un bassin de militaires qui possèdent les qualifications essentielles et a réduit la nécessité pour les marins d'effectuer des déploiements successifs afin de satisfaire aux besoins de la MRC. L'amélioration de la qualité de vie en mer est également une considération importante; des mesures comme un meilleur accès aux familles à terre par l'amélioration du service Internet à bord, et la simplification des horaires de quart dans le but d'allouer plus de temps de repos entre les quarts.

Capacités de la MRC – (Recommandations 2, 7, 10, 11, 12, 13)

(2) Le gouvernement continue d'investir dans la MRC pour faire en sorte qu'elle demeure une force souple et adaptée, qui peut répondre à une grande gamme de situations maritimes, de manière à affirmer la souveraineté du Canada et de satisfaire aux obligations nationales et internationales du Canada. La plupart de ces investissements auront lieu dans le cadre de la Stratégie nationale en matière de construction navale (SNCN), un projet à long terme pour renouveler les navires du gouvernement du Canada, et qui est compris dans la politique de défense du gouvernement *Protection, Sécurité, Engagement*. Ces investissements comprennent le renouvellement de la flotte de surface, grâce à la construction de quinze navires canadiens de combat de surface (NCSC), de deux navires de soutien interarmées (NSI), et de cinq ou six navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique (NPEA). Le gouvernement s'est également engagé à moderniser les quatre sous-marins de la classe *Victoria*, afin de mettre à niveau les systèmes d'armes et les capteurs pour rehausser la capacité des sous-marins à mener des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (RSR), ainsi que d'acquérir du renseignement naval amélioré, des armes et des systèmes de surveillance et de reconnaissance pour les plateformes actuelles et futures en vue des futurs défis à relever. Combiné à un système d'entraînement modernisé qui fera en sorte que les marins sont prêts à affronter la

complexité et les défis des opérations actuelles et futures, ces investissements aideront à assurer la préparation opérationnelle de la MRC pendant bien des années.

(7) En ce qui concerne des plateformes précises, le NCSC servira de pièce maîtresse de la marine de demain. Il offrira les capacités de défense aérienne qu'offraient les destroyers de la classe *Iroquois* récemment retirés du service, et sera doté de systèmes d'armes et de capteurs qui permettront à la MRC de s'acquitter du mandat du gouvernement par une panoplie d'interventions adaptées à l'environnement de sécurité mondial.

(10) Les sous-marins font partie intégrale de la flotte de la MRC, puisqu'aucune autre plateforme n'a la capacité de défendre notre vaste territoire sous-marin. La furtivité, la persistance et la létalité des sous-marins en font des armes de dissuasion stratégique, puisque la présence ou la présence soupçonnée d'un sous-marin peut modifier la prise de décision d'un adversaire pour tout le théâtre d'opérations maritimes. Les sous-marins excellent à recueillir du renseignement dans des missions de surveillance et de reconnaissance secrètes, et peuvent surveiller de larges régions sous-marines pour y détecter d'autres sous-marins ou des navires de surface. Leur capacité de naviguer dans le secret dans les régions côtières ou dans les zones où les navires de surface courent des risques, associée à leur capacité d'appuyer les forces d'opérations spéciales, les rend aptes à mener une grande gamme d'opérations, de la surveillance à la collecte de renseignement, en passant par le combat naval. À ce titre, les sous-marins continueront d'occuper un rôle important dans la MRC pendant encore longtemps. Ainsi, dans *Protection, Sécurité, Engagement*, le gouvernement s'est engagé à moderniser et à exploiter les quatre sous-marins de la classe *Victoria* du Canada. Cette modernisation devrait commencer au début de la décennie 2020.

Lorsque viendra le temps de remplacer les sous-marins de la classe *Victoria*, tel que l'a mentionné le Comité, on devra tenir compte d'une considération stratégique importante : la capacité de naviguer dans les trois océans du Canada, y compris sous la glace. À l'heure actuelle, les sous-marins de la classe *Victoria* ne sont pas conçus pour naviguer sous la glace consolidée. Ils peuvent naviguer en Arctique dans la zone d'eau libre entre la côte et la glace consolidée, que l'on désigne communément comme la zone de la marge glaciaire.

(11 et 12) Les navires de soutien représentent une composante importante de la Marine du Canada. Ils permettent à un groupe opérationnel de se déployer partout autour de la planète et de demeurer en mer pendant une période prolongée. Dans *Protection, Sécurité, Engagement*, le gouvernement s'est engagé à faire construire les deux NSI prévus, pour faire en sorte de pouvoir mener des opérations de groupe opérationnel, et de disposer du soutien nécessaire pour un déploiement prolongé et la réalisation des différentes opérations. Le NSI sera également doté d'installations médicales et dentaires, d'installations de maintenance et de réparation d'aéronefs, et pourra embarquer et exploiter deux hélicoptères maritimes. Avant la mise en service du NSI, le gouvernement travaille en ce moment pour fournir le même service au moyen d'un pétrolier ravitailleur d'escadre intérimaire, ce qui permettra à la MRC de combler l'écart pour le ravitaillement en mer. De plus, le gouvernement peut négocier des accords mutuels de soutien logistique avec l'Espagne et le Chili, au besoin, pour fournir des

services de ravitaillement en mer jusqu'à l'arrivée du NSI.

(13) La MRC dispose actuellement de douze navires de défense côtière, qui ont montré leur utilité dans une grande gamme d'opérations et de missions. Étant donné que certains de ces navires ont plus de vingt ans, le gouvernement étudie les options pour prolonger leur durée de vie. De plus, la SNCN prévoit cinq ou six NPEA, qui offriront un ensemble plus complet de capacités pour les opérations dans les eaux territoriales du Canada. Le NPEA fournira de la surveillance armée en mer des eaux territoriales, y compris dans l'Arctique. Il affirmera la souveraineté du Canada et renforcera la coopération avec les partenaires au pays et à l'étranger.

Infrastructures de la MRC (Recommandation 19)

(19) L'installation navale de Nanisivik servira d'installation d'accostage et de ravitaillement en carburant pour les navires de la Marine et les autres navires du gouvernement dans le Haut-Arctique. Dans le cadre de ce projet, le gouvernement réparera la jetée, entreprendra des mesures d'atténuation de l'érosion du rivage, et installera des réservoirs de carburant. Le site comprendra aussi un entrepôt, une zone d'atterrissage d'hélicoptère et des zones désignées pour le regroupement des cargaisons. Bien que le contrat de construction ait été octroyé en 2014, il a fallu tenir compte des particularités logistiques et météorologiques du travail dans cet endroit austère, où il faut prévoir les travaux un an à l'avance pour y amener les matériaux, et où la construction comme telle ne peut avoir lieu que de juin à septembre. La construction a duré tout l'été de 2015 et de 2016, et se poursuit en 2017. On s'attend à ce que les installations soient opérationnelles en 2018.

Processus d'approvisionnement (Recommandations 6, 8, 9, 22)

(6, 8) La SNCN représente un engagement à long terme envers la construction navale, qui servira à revitaliser l'industrie maritime du Canada, à soutenir l'innovation technologique canadienne, ainsi qu'à créer des emplois et à apporter de la prospérité dans de nombreuses communautés partout au pays. Irving Shipbuilding Inc. et Vancouver Shipyards investiront une valeur égale à 0,5 % des contrats de la SNCN au bénéfice de l'industrie marine nationale à long terme.

Dans le cadre de *Protection, Sécurité, Engagement*, le gouvernement a établi les coûts des principaux projets de la SNCN, à savoir le NCSC, le NSI et le NPEA. De plus, la politique de défense prévoit des fonds pour les grands remorqueurs du MDN, qui sont également compris dans la SNCN. Au total, le gouvernement a alloué, dans le cadre de sa politique de défense, 3,5 milliards de dollars en comptabilité de caisse, et 17,5 milliards de dollars en comptabilité d'exercice en vue d'investir dans la MRC sur les vingt prochaines années, et a réservé des fonds distincts pour l'exploitation et le soutien en service de ces navires.

L'équipe de la SNCN a commencé le processus de renouvellement de la flotte de la MRC et de la GCC, avec le début de la construction des deux premiers NPEA au chantier naval de Halifax

d'Irving Shipbuilding, et le début de la construction des trois navires hauturier de science halieutique – qui seront les premiers grands navires à être livrés dans le cadre de la SNCN. Par ailleurs, le gouvernement du Canada a octroyé 472,3 millions de dollars en nouveaux contrats dans le cadre de la SNCN dans l'ensemble du pays en 2016. Les contrats octroyés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 devraient créer ou maintenir 1 275 postes annuellement entre 2016 et 2020.

Malgré les progrès réalisés, comme dans tout programme à grande échelle, il reste encore de la place à l'amélioration. Après un examen récent des succès et des lacunes de la Stratégie, le gouvernement a apporté des améliorations dans divers domaines. Dans le but d'améliorer la surveillance, le gouvernement a embauché un expert-conseil en construction navale, a créé le comité du Cabinet sur l'approvisionnement en matière de défense, et a réactivé d'autres mécanismes de gouvernance. Le recrutement de personnel additionnel, l'augmentation de la formation et l'accroissement du soutien externe ont accru la capacité interne du programme de la SNCN. Les estimations de coût sont mises à jour pour la SNCN, dans le but d'avoir une planification plus exacte et des prises de décision mieux informées sur les investissements. Le dépôt régulier de rapports sur cette information aidera aussi à tenir les ministres au courant des estimations de coûts à mesure de l'évolution du programme et des projets. Pour assurer une surveillance plus détaillée, le gouvernement travaille à élaborer un cadre de mesure du rendement, qui permettra de recueillir et d'intégrer de l'information et des analyses en vue d'atteindre les principaux objectifs de la SNCN. Finalement, pour augmenter la transparence et la responsabilisation, le gouvernement fournira des rapports annuels et des mises à jour régulières dans lesquels il fera le suivi des succès, des jalons et des difficultés de la Stratégie.

Dans une perspective d'avenir, les leçons retenues, de même que l'arrivée de nouvelles technologies et d'améliorations aux processus ouvriront la voie à des améliorations continues au programme et à l'atteinte des objectifs.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre de chantiers maritimes pour les travaux supplémentaires et les travaux futurs qui s'ajouteront à la SNCN, le gouvernement sélectionnera d'autres chantiers maritimes au moyen d'un processus concurrentiel pour la construction des navires de plus petite taille. D'autres exigences futures pour la réparation, la réfection et la maintenance des navires feront aussi l'objet de concours par des demandes de propositions annoncées publiquement.

(9) Le gouvernement travaille à simplifier le processus d'approvisionnement de manière à le rendre plus opportun et plus transparent. Dans ce but, il consacre des efforts pour assurer une meilleure collaboration entre les ministères. Les ministres de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), du MDN et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC) partagent la responsabilité de l'approvisionnement en matière de défense, tandis que le ministre des Pêches et Océans joue un rôle essentiel dans certains approvisionnements destinés à la Garde côtière canadienne (GCC). Ces ministères travaillent en étroite collaboration sur les approvisionnements importants, et dirigent leur domaine respectif : SPAC à titre de responsable de contrat; MDN et GCC à titre de promoteurs de projets

responsables des exigences, du financement et de la gestion de projet; ISDEC, responsable des retombées économiques, tel que dans l'application de la Politique sur les retombées industrielles et technologiques (RIT).

Le comité du Cabinet sur l'approvisionnement en matière de défense étudie et coordonne les principaux approvisionnements d'équipement de défense. Une structure interministérielle à multiples paliers permet aux partenaires de travailler ensemble de façon coopérative et transparente et voit à ce que les besoins de tous les ministères soient pris en compte et que leurs mandats respectifs soient respectés. La construction navale et d'autres approvisionnements en matière de défense sont gouvernés par des comités interministériels sous la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (SAMD) à l'échelon du sous-ministre, du sous-ministre adjoint, du directeur général et du directeur.

(22) Même si elles ne sont pas présentées dans le cadre d'une stratégie industrielle de défense unique, des initiatives, qui feraient normalement partie d'une stratégie industrielle de la défense, sont en cours pour mieux appuyer la collaboration entre le gouvernement et l'industrie de la défense afin de respecter l'esprit de cette recommandation. Par exemple, dans *Protection, Sécurité, Engagement*, le gouvernement s'engage à rendre le plan d'investissement du MDN public pour la première fois en 2018. Le plan d'investissement énumère toutes les dépenses liées aux grands projets d'équipement, à l'infrastructure et aux investissements qui dépassent 20 millions de dollars pour les biens et services au cours d'une période de cinq ans. Ce plan sera mis à jour aux trois ans pour faire en sorte qu'il continue de refléter les priorités en matière d'investissement de la Défense nationale. Une autre initiative consiste à rendre publique la mise à jour du Guide d'acquisition de la Défense, qui recense les exigences potentielles futures des FAC et les projets d'acquisition associés. Ces efforts, en plus de la participation aux consultations industrielles importantes, donnent suite aux demandes de l'industrie d'augmenter la transparence dans l'acquisition de la défense, et aideront l'industrie canadienne à se positionner pour être en mesure d'obtenir des contrats d'approvisionnement canadiens et internationaux futurs en matière de défense.

Par ailleurs, l'initiative Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité, qui est décrite dans *Protection, Sécurité, Engagement*, servira à investir 1,6 milliard de dollars sur les vingt prochaines années pour transformer l'innovation en défense au Canada. Le MDN travaillera avec ISDEC afin d'encourager l'innovation et la créativité, conformément aux objectifs d'ISDEC de faire prospérer les entreprises et d'accélérer la croissance.

Le gouvernement a présenté le Plan pour l'innovation et les compétences dans le Budget 2017. Ce plan décrit comment le gouvernement entend faire la promotion de la croissance économique, des compétences et de l'innovation dans tous les secteurs, notamment celui de l'industrie de la défense. Le Plan s'articule autour de thèmes comme les compétences, la recherche, la technologie et la commercialisation, la simplification des programmes, les investissements, le réoutillage et les mises à l'échelle, grâce à des mesures comme le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) et l'initiative des supergrappes en innovation (ISI). Dans le cadre du FSI, le gouvernement accordera 1,26 milliard de dollars sur cinq ans pour appuyer une

vaste gamme de projets dans le but d'accélérer la croissance des domaines de force économique et des secteurs à forte croissance. Dans le cadre de l'ISI, le gouvernement investira près d'un milliard de dollars pour renforcer jusqu'à cinq grappes parmi les plus prometteuses et pour développer des supergrappes dans l'objectif d'accélérer la commercialisation et de favoriser la concurrence grâce à l'établissement de liens entre les divers intervenants.

Ces initiatives s'ajoutent à d'autres initiatives de longue date qui produisent des retombées économiques au Canada au moyen des grandes acquisitions pour la Défense et la Garde côtière. Par exemple, la Politique sur les RIT (l'ancienne Politique sur les retombées industrielles et régionales) exige de l'entrepreneur principal retenu pour un contrat de défense de faire des investissements au Canada d'une valeur égale à la valeur du contrat. Depuis 1986, cette politique a été appliquée à 137 projets, ce qui totalise des obligations d'investissements de plus de 41,5 milliards. À ce jour, 90 % de ces obligations ont été respectées ou sont en voie de l'être. Ces investissements appuient la croissance de l'économie canadienne, puisqu'ils permettent aux entreprises canadiennes de se positionner pour appuyer les exigences militaires futures, leur donnent accès aux occasions d'accéder à la chaîne d'approvisionnement mondiale et encouragent à investir dans l'innovation.

Autres facteurs habilitants (Recommandations 14, 15, 16)

(14) Le satellite RADARSAT 2 fournit de l'information qui est essentielle à la connaissance de la situation mondiale, notamment en ce qui a trait à la surveillance maritime, la surveillance des glaces, la gestion des catastrophes, la surveillance environnementale, la gestion des ressources et la cartographie des ressources. Le satellite est capable de fonctionner dans toutes les conditions météorologiques et dans toutes les conditions de luminosité. Dans la politique *Protection, Sécurité, Engagement*, le gouvernement a engagé les FAC à continuer d'avoir cette capacité de surveiller à partir de l'espace après RADARSAT 2 pour inclure la mission de constellation RADARSAT et son projet subséquent, le projet de surveillance avancée de défense dans l'espace, afin d'améliorer l'identification et le suivi des menaces, et d'améliorer la connaissance de la situation mondiale. La mission de constellation RADARSAT (MCR) pourra prendre des images de l'Arctique quatre fois par jour, peu importe les conditions météorologiques. Étant donné que le lancement de la mission est prévu en 2018, si à cette étape tardive du projet, le gouvernement venait à changer la portée pour y inclure six satellites, il pourrait y avoir des retards pour la MCR ainsi que pour le projet associé, Polar Epsilon 2. Celui-ci utilisera les données de trois satellites de la constellation pour grandement augmenter la capacité des FAC de détecter et d'identifier les navires d'intérêt dans les zones maritimes du Canada et dans l'Arctique canadien, et d'en faire le suivi, de même que d'appuyer les opérations expéditionnaires partout sur la planète.

(15) Dans *Protection, Sécurité, Engagement*, le gouvernement reconnaît que les systèmes télépilotés constituent des outils importants pour assurer les opérations dans des environnements austères et inhospitaliers. Par conséquent, dans le cadre de la politique, les FAC s'engagent à investir dans une gamme de systèmes télépilotés, y compris des avions télépilotés capables de mener la surveillance de l'Arctique canadien et des approches

maritimes du Canada, et à mener de la recherche et du développement en matière de capacités télépilotées aériennes, terrestres et maritimes.

(16) Dans *Protection, Sécurité, Engagement*, le gouvernement s'engage à remplacer l'avion de surveillance et de reconnaissance CP-140 Aurora par un aéronef multimission de la prochaine génération. En tant que principal avion avec pilote de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (RSR) des FAC, le CP-140 permet aux FAC de détecter les menaces contre la sécurité canadienne dès que possible et de participer aux opérations nationales, continentales et internationales. Le gouvernement investit plus de deux milliards de dollars pour moderniser et prolonger la durée de vie de 14 des 18 CP-140. Ces travaux rehausseront la capacité de guerre anti-sous-marine du CP-140, et prolongeront son efficacité opérationnelle jusqu'en 2030. Pour s'acquitter de son mandat et pour donner suite à l'engagement du gouvernement dans le cadre de *Protection, Sécurité, Engagement*, l'Aviation royale canadienne a mis sur pied un projet spécifiquement conçu pour remplacer le CP-140 après 2030. Le projet d'avion multimission canadien vise à livrer un avion avec des capacités supérieures à celles du CP-140 afin de répondre aux exigences futures de patrouille maritime, de commandement et de contrôle et de RSR.

La Garde côtière canadienne (Recommandations 20, 21)

(20) Le renouvellement de la flotte de la Garde côtière canadienne, qui comprend plusieurs classes de navires brise-glaces, est déjà en cours. Le plan comprend le premier brise-glace polaire du Canada, qui fournira des capacités améliorées d'escorte et de brise-glace, de science, d'intervention environnementale et d'affirmation de la souveraineté en Arctique. La construction du brise-glace polaire est prévue au chantier maritime Vancouver Shipyards Co. Ltd, après la construction des navires hauturiers de science halieutique de la Garde côtière canadienne, et les NSI de la MRC. Le gouvernement a aussi engagé des fonds pour remplacer cinq navires polyvalents à moyen rayon d'action, qui servent à aider les navires à transiter en sécurité dans les eaux infestées de glace de l'Est du Canada de novembre à mai, gardant ainsi les principaux ports du Canada ouverts.

La Garde côtière canadienne travaille actuellement à mettre à jour son plan de renouvellement de la flotte, qui décrit la flotte requise pour continuer de respecter ses obligations à l'égard des Canadiens – maintenant et dans le futur. Cette mise à jour du plan de renouvellement de la flotte abordera les prochaines priorités d'investissement, qui comprendront des brise-glaces.

Même s'il faudra du temps pour construire les nouveaux brise-glaces, la Garde côtière canadienne continuera de faire ce qui est requis d'elle pour servir les Canadiens. Elle continuera d'investir dans sa flotte pour voir à ce que les navires soient entretenus selon les normes les plus élevées. Elle continuera aussi d'explorer les options pour des solutions intérimaires de brise-glace que peut lui offrir l'industrie maritime. La Garde côtière canadienne prendra les mesures nécessaires pour empêcher les services de brise-glace d'être compromis pendant que les navires sont retirés du service pour mener les travaux de réfection et de prolongation de durée de vie.

(21) La Garde côtière canadienne est un organisme civil et une organisation axée sur la sécurité qui possède des capacités et des possibilités considérables d'appuyer les forces de l'ordre et la sécurité nationale. Il existe une grande synergie entre la MRC et la Garde côtière canadienne en raison de leur environnement d'activités commun. La Garde côtière canadienne continuera de travailler avec la MRC à cause de leurs relations de longue date et l'interopérabilité des deux organisations. Elle continuera aussi de travailler avec la Gendarmerie royale du Canada, le programme d'application de la réglementation concernant les pêches (de Pêches et Océans Canada) et d'autres partenaires fédéraux de la sécurité. La collaboration constante et croissante avec toutes ces organisations sera la clé pour assurer la sécurité et la protection environnementale dans les eaux canadiennes.